



Grosse de jugement divorce

Par **jeune marquis**, le 15/11/2009 à 11:56

Bonjour, je suis chinoise et j'ai épousé un ressortissant français. Au bout de quelques années de mariage celui-ci a quitté le domicile conjugal et en effectuant des démarches administratives pour le renouvellement de mon titre de séjour j'ai appris par la préfecture de police de paris que j'étais divorcé. Je précise que de mon côté je n'ai jamais demandé le divorce ni fait aucune démarches dans ce sens, je n'ai pas été en conciliation et que je n'ai jamais signé l'acte d'acquiescement au jugement de divorce. Par la suite j'ai su que mon ex-mari s'était remarié à Strasbourg. Est-ce légal .?

Pour la Préfecture de police de Paris, je suis divorcé! C'est quant même bizarre.